DECLARATION

SUR LE MASSACRE DE HOMOINE

EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU MOZAMBIQUE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Quarante-sixième session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 20 au 25 juillet 1987, a appris avec autant de peine que d'indignation l'ignoble massacre de 380 civils innocents, commis à Homoine, en République Populaire du Mozambique, par les bandits armés.

Cet acte sauvage vient une fois de plus confirmer la nature terroriste et criminelle du régime raciste de Prétoria et de ses bandits armés qui sont décidés à poursuivre leur oeuvre de déstabilisation non seulement au Mozambique mais également dans l'ensemble de la région de l'Afrique Australe;

Les racistes d'Afrique du Sud, auteurs des attaques et du massacre ignobles de Homoine et de tous les massacres et assassinats en Afrique Australe, continuent ainsi de perpétrer des crimes abominables contre l'humanité;

Rappelant qu'il s'agit là d'une violation en toute impunité de l'intégrité territoriale d'un Etat membre de l'OUA par les forces du régime raciste sud-africain

Rappelant en outre les massacres de Ngasonia et de Mapai ainsi que les multiples assassinats de patriotes africains dans tous les Etats de la Ligne de Front et dans les pays voisins;

Notant que la responsabilité du régime raciste de Prétoria est établie quant à l'assistance financière et logistique qu'il apporte aux bandits armés dans leur entreprise meurtrière au Mozambique;

Notant en outre que la Charte de l'ONU condamne sans équivoque les menaces à la paix et à la sécurité;

Conscient de l'arrogance et du mépris que le régime raciste de Prétoria continue à manifester à l'égard des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies,

Le Conseil des Ministres condamne dans les termes les plus énergiques, cet acte barbare perpétré par les ennemis de l'Afrique contre les soeurs et frères africains du Mozambique.

Le Conseil des Ministres réaffirme son soutien indéfectible au gouvernement et au peuple héroïque du Mozambique dans leur lutte contre les bandits armés qui ne sont qu'une branche de l'armée raciste sud-africaine ;

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, conscient du fait qu'il incombe, aux termes des dispositions de la Charte des Nations Unies, des obligations à la communauté internationale,

- 1. REAFFIRME son soutien indéfectible au gouvernement et au peuple héroïque du Mozambique dans leur lutte contre les bandits armés qui ne sont qu'une branche de l'armée raciste sud-africaine;
- 2. EXHORTE la Communauté internationale a condamner sans réserve les actes méprisables de bandistisme perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les populations de la République du Mozambique;
- 3. DEMANDE a la Communauté internationale de s'abstenir d'accorder une quelconque reconnaissance, assistance ou facilité de nature à favoriser une propagande au bénéfice des bandits armés ;
- 4. LANCE UN APPEL à la Communauté internationale pour qu'elle accorde de toute urgence toute l'assistance possible à la République populaire du Mozambique dans sa lutte contre les bandits armés, qui sont entrainés, financés, transportés et encadrés par les officiers du régime raciste;
- 5. DEMANDE par ailleurs aux membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU de respecter les principes moraux et les obligations politiques énoncées dans la Charte des Nations Unies, d'appliquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte de l'ONU contre le régime raciste qui s'est fait hors la loi internationale par ses actes d'agression répétés contre tous les Etats de l'Afrique Australe;
- 6. REAFFIRME par conséquent l'obligation morale pour la communauté internationale de veiller à ce que les auteurs de ces crimes contre l'humanité, qui sont aussi graves et aussi exécrables que ceux commis par les Nazis, ne restent pas impunis.